

Ville de Landivisiau - Séance du 13 avril 2023 - n° 2023/205

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2022

VU les dispositions de l'article L. 2241-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le bilan des acquisitions et cessions ci - dessous :

ACQUISITION : NEANT

CESSIONS :

Débiteurs	N° de titres	Parcelles	Libellé	Montant
M. SCHMID & Mme HAYE	6662	BI n° 25	MAISON D'HABITATION 4 RUE DE MESTUAL	55 125,00 €
M. POULIQUEN	6666	ZH n° 16 & 77	2 PARCELLES DE TERRAIN LIEUDIT KER VRAN	54 357,80 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU	6667	BR n° 31	TERRAINS LIEUDIT VOIE DU MARCHE	13 000,00 €
TOTAL				122 482,80 €

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire ;

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 5 avril 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

APRES en avoir délibéré ;

PREND ACTE du bilan précité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.



Fait à Landivisiau, le 13 avril 2023

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... **1.8. AVR. 2023**

Et de la publication sur le site internet de la Ville www.landivisiau.fr, le **1.8. AVR. 2023**

Fait à Landivisiau, le **1.8. AVR. 2023**

Le Maire,

Laurence CLAISSE